Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le 04/11/2026
ID : 027-200077329-20261103-DEC_0431_2026-AU

DEC_0431_2026

Ville de
Pont-Audemer

B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

DÉCISION DU MAIRE

SIGNATURE D'UN AVENANT AU CONTRAT DE CESSION POUR LE SPECTACLE "COMME UN FRÈRE"

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,

VU l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales,
VU l'article L2122-23 du Code général des collectivités territoriales,
VU la délibération du conseil municipal n° 0033-2026 en date du 20 mars 2026 portant délégation au Maire ;
VU l'arrêté du Maire n° 552-2026 du 17 août 2026 portant délégation de signature à Monsieur Julien TIMON en qualité de troisième Maire-Adjoint en charge de la culture, du tourisme, du Patrimoine et de l'animation,
VU la décision 178-2026 du 4 mai 2026 décidant la signature d'un contrat de cession avec la compagnie Le Chat Foin pour deux représentations du spectacle « comme un frère » au théâtre l'Eclat le 3 novembre 2026,

CONSIDÉRANT la nécessité de régler les repas en défraiements lors de votre venue,

Le Maire décide de signer l'avenant n° 1 au contrat de cession avec la compagnie le Chat Foin domiciliée 11 avenue Pasteur 76000 ROUEN pour le règlement des défraiements repas lors de leur venue au théâtre pour un montant de 186,30 € HT.

Fait à Pont-Audemer, le 3 novembre 2026

Pour le Maire et par délégation, le 3ème adjoint, en charge de la culture, du patrimoine, du tourisme et de l'animation

Julien TIMON